© CAUE de Paris

Formation professionnelle

« Le PLU bioclimatique dans mon arrondissement »

Un programme proposé par
le CAUE de Paris
En partenariat avec la Direction de
l'Urbanisme de la Ville de Paris

La Ville de Paris va entamer une importante révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de mettre en œuvre le premier PLU bioclimatique de France. L'objectif est d'accélérer l'adaptation du territoire parisien au changement climatique, en repensant l'orientation de l'aménagement de la ville pour les quinze prochaines années en l'inscrivant dans la contrainte réglementaire. Ce nouveau PLU traduira le projet urbain de cette nouvelle mandature à travers un document global, complet et opérationnel.

Cette révision du PLU s'appuie sur un ambitieux dispositif de concertation, qui constitue un outil majeur du processus de redéfinition de ce document juridique. La démarche de concertation réglementaire, mise en œuvre sur deux ans, sera l'occasion pour les arrondissements d'associer étroitement les citoyens à l'élaboration de ce nouveau règlement urbain.

Pour permettre aux équipes municipales des arrondissements de se saisir pleinement de ce dispositif de concertation et de construire un projet cohérent et partagé, le CAUE de Paris propose de mettre en place une offre de formation spécifique et territorialisée, à destination des élus d'arrondissement.

Présentation « Le PLU bioclimatique dans mon arrondissement »

CAUE de Paris

Le CAUE de Paris est une association départementale, créée par la loi sur l'architecture de 1977.
Il a pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et environnementale, à travers des missions de service public auprès de tous les parisiens :

- la sensibilisation de tous les publics dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement ;
- la formation des maîtres d'ouvrage et des professionnels ;
- l'information et le conseil aux particuliers qui désirent construire ou rénover, afin d'assurer la qualité architecturale des constructions ;
- le développement de l'esprit de participation du public aux projets architecturaux, urbains ou paysagers.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Paris
7 rue Agrippa d'Aubigné - 75004 Paris
www.caue75.fr

75 c|a.u.e Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

OBJECTIFS

> Comprendre le rôle du PLU, son processus de révision et le dispositif de concertation
> Acquérir une culture urbaine partagée
> Saisir l'articulation entre réglement et cadre de vie, pour imaginer la ville de demain

COMPÉTENCES VISÉES

> Acquérir des connaissances en matière de règlements urbains
> Savoir vulgariser et illuster le réglement auprès des habitants
> Intégrer ces notions pour se mobiliser concrétement lors de la concertation dans son arrondissement

OUTILS PÉDAGOGIQUES

> Exposés théoriques suivis d'échanges
> Ateliers de travail à l'aide de supports cartographiques et photographiques

INTERVENANTS

> Exposés théoriques et animation des ateliers par les architectes et urbanistes du CAUE de Paris

PUBLIC CONCERNÉ

Élus d'arrondissement

Présentation « Le PLU bioclimatique dans mon arrondissement »

1

9H - 12H30

MATINÉE

8h50 - 9h00 - accueil café

9h00 - 9h10
Introduction à la formation « Le PLU bioclimatique dans mon arrondissement »

9h10 - 9h40
Qu'est-ce qui fait l'identité de votre arrondissement ?
Tour de table des participants
Présentation de références, photos, objets apportés par les participants
Discussion autour des perceptions individuelles et collectives

APPORT THÉORIQUE– PRÉSENTATION GÉNÉRALE

9h40 - 10h50
Introduction historique
- Histoire et rôle des règlements urbains à Paris
- Impact sur les formes urbaines : photographies, exemples et références à l'échelle de l'arrondissement

Pause

11h00 - 11h20
Les enjeux d'adaptation de la ville au changement climatique
- Le phénomène d'îlot de chaleur urbain
- Les pistes d'adaptation de la ville

11h20 - 12h00
Le PLU : définition et outils
- Qu'est-ce-que le PLU ?
- Les principaux outils offerts par le PLU
- Présentation d'une étude de cas

12h00 - 12h30
Les enjeux du PLU bioclimatique
- Les objectifs du PLU bioclimatique
- Méthode de conception et gouvernance
- Calendrier de la révision

12h30 - 14h00
Pause - déjeuner commun

Présentation « Le PLU bioclimatique dans mon arrondissement »

2

14H - 17H

APRÈS-MIDI

S'APPROPRIER LE PLU POUR S'ENGAGER DANS SA RÉVISION

14h00 - 14h20
Enjeux urbains de l'arrondissement
- Données générales et spécificités de l'arrondissement

14h20 - 14h30
Mise en situation pour comprendre l'architecture et l'urbanisme et s'approprier les outils du PLU
Ateliers thématiques en petits groupes, consigne

14h30 - 16h00
Atelier : Morphologie urbaine et bâti
1_ outils pour comprendre : filet de hauteur, gabarit, volumétrie, implantation
2_ enjeux urbains : réhabilitation, intégration des énergies renouvelables, architecture frugale
3_ identifier des points d'appuis à la concertation

Atelier : Patrimoine bâti et paysager
1_ outils pour comprendre : fuseaux de protection, patrimoine architectural et paysager
2_ enjeux urbains : limiter l'artificialisation des sols, valoriser le patrimoine du XXe siècle
3_ identifier des points d'appuis à la concertation

Atelier : Espaces libres
1_ outils pour comprendre : espaces libres à protéger, coefficient de végétalisation
2_ enjeux urbains : gestion alternative de l'eau, désimperméabilisation, végétalisation, accueil de la biodiversité
3_ identifier des points d'appuis à la concertation

16h00 - 17h00
Restitution et mise en commun des ateliers

- Echanges et bilan à chaud de la journée
17h00 - Clôture de la journée

75
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

« Le PLU bioclimatique dans mon arrondissement »

Un programme proposé par
le CAUE de Paris
En partenariat avec la Direction de l'Urbanisme de la Ville de Paris

AGRÉMENT FORMATION DES ÉLUS

Les Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) sont agréés de droit pour la formation des élus locaux, en application de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Ils figurent sur la liste des organismes agréés, référencée par le conseil national de la formation des élus locaux.

ADRESSE OÙ RETOURNER LE FORMULAIRE

Le CAUE de Paris
7 rue Agrippa d'Aubigné
75004 PARIS

CONTACT ADMINISTRATIF

Eladia Peixoto
eladia.peixoto@caue75.fr

01.48.87.70.56

Je m'inscris à la formation :

☐ **« Le PLU bioclimatique dans mon arrondissement »**

IDENTITÉ STAGIAIRE

Nom .....

Prénom .....

Mairie .....

Fonction .....

Téléphone .....

Email .....

Fait à .....

Le .....

Signature et cachet

Tarif de la formation facturé à la ville : 250 euros TTC (la journée de formation).
Toute inscription non annulée moins de 48 heures avant le début de la formation sera facturée.